

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 25 août 2009, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Nicole Deschênes, Johanne de Villers, Manon Handfield, Claude Henri, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Gaëtan Marcil, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Onge, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : messieurs Marc-André Lehoux et Paul St-Amand,

ABSENCES : mesdames Brigitte Collin et Sylvie Tremblay et messieurs Pierre Baril, Normand Dufour et Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance: mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et Anne-Marie Pierrot, analyste au Service du secrétariat général et des communications, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, et Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-001-08-09 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal (...) néant.
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
 - Secrétariat général***
 - 6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision
 - Service des ressources matérielles***
 - 6.2. Bail avec le Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville / décision
 - 6.3. Reddition de comptes – Modifications aux contrats pour les projets de maintien des bâtiments, de résorption du déficit d'entretien et certains PCP
7. Point d'information :
 - Direction générale***
 - 7.1 Reddition de comptes sur l'exercice de la délégation de pouvoirs durant la période estivale
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.

10. Rapport de la présidente
11. Parole aux membres du Conseil.
12. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Plusieurs personnes sont présentes. Madame Suzanne Chartrand, présidente, explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent dépose une lettre de «mise en demeure» à la Commission scolaire en lien avec le dossier de son enfant pour lequel il avait fait une demande de révision de décision qui ne peut être entendue. Il en fait la lecture au Conseil.

Madame Suzanne Chartrand explique que la lettre en question a bien été signifiée la veille à la Commission scolaire et qu'une réponse sera transmise d'ici peu.

Par la suite, les parents de quatre élèves ayant présenté des demandes de révision de décision touchant leur enfant, lesquelles seront étudiées par les commissaires au cours de la présente séance, font valoir les arguments relatifs à leur demande. Ils expliquent la situation particulière vécue par leur enfant.

Madame Suzanne Chartrand remercie les personnes présentes. Elle explique que les membres du Conseil vont délibérer sur les dossiers soumis.

6. POINTS DE DÉCISION :

Secrétariat général

6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision

Huis clos

C-002-08-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20h01.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-003-08-09 Il est proposé par madame France Lacasse que l'assemblée redevienne publique.

Il est 23h05.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Luc Lamoureux et Joel Santos ont quitté la séance.

Quatre résolutions sont lues à voix haute.

Demande de révision d'une décision scolarisant un élève en classe TED

Considérant la demande de révision datée du 5 juin 2009, par laquelle la demanderesse conteste la décision de scolariser son enfant en classe TED ;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 19 août 2009 et qu'il a entendu la directrice du Service des ressources éducatives, la direction de l'école fréquentée par l'enfant, l'orthophoniste et la technicienne en éducation spécialisée de l'école ainsi que la demanderesse ;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision ;

Considérant la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* ;

C-004-08-09 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian

De maintenir la décision de scolariser l'élève dont le nom apparaît à l'annexe AC-001-08-09 en première année dans une classe TED pour l'année 2009-2010.

Votent en faveur : 15

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Demande de révision d'une décision refusant à un élève un protocole d'entente avec l'école Vanguard

Considérant la demande de révision datée du 7 juillet 2009, par laquelle les demandeurs contestent la décision de refuser d'accorder à leur enfant une entente de scolarisation avec l'école Vanguard ;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 19 août 2009 et qu'il a entendu la directrice du Service des ressources éducatives, la direction de l'école fréquentée par l'enfant et les demandeurs ;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision ;

Considérant la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes dispense les services appropriés aux besoins de cet élève;

C-005-08-09 Il est proposé par madame Hélène Roberge

De maintenir la décision de la Commission scolaire de scolariser l'enfant dont le nom apparaît à l'annexe AC-002-08-09 dans son école actuelle tout en dispensant les services favorisant sa réussite.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande de révision d'une décision scolarisant un élève en classe spécialisée

Considérant la demande de révision datée du 16 juin 2009, par laquelle les demandeurs contestent la décision de scolariser leur enfant à l'école Saint-Mathieu en classe spécialisée (déficience intellectuelle) pour l'année scolaire 2009-2010 ;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 20 août 2009 et qu'il a entendu la directrice du Service des ressources éducatives, la direction de l'école fréquentée par l'enfant, la psychologue de l'école ainsi que les demandeurs, leur éducatrice spécialisée (en privé) et le représentant de l'OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) ;

Considérant la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* ;

Considérant que les services éducatifs offerts à l'école ont été de grande qualité et en quantité suffisante;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision ;

C-006-08-09 Il est proposé par monsieur Claude Henri

D'accueillir la demande de révision et de scolariser l'élève dont le nom apparaît à l'annexe AC-003-08-09 en troisième année à l'école déjà fréquentée, dans une classe régulière en dispensant des services réévalués en vue d'accroître l'autonomie fonctionnelle de l'élève et de poursuivre ses apprentissages selon ses capacités, pour l'année 2009-2010.

Votent en faveur : 12
Votent contre : 3
S'abstient : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Demande de révision d'une décision scolarisant un élève en classe TED

Considérant la demande de révision datée du 16 juin 2009, par laquelle les demandeurs contestent la décision de scolariser leur enfant en classe TED ;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 20 août 2009 et qu'il a entendu la directrice du Service des ressources éducatives, la direction de l'école fréquentée par l'enfant, la psychologue de l'école, le représentant de l'OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) et les demandeurs ;

Considérant la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* ;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision ;

C-007-08-09 Il est proposé par madame Lucie Legault

De maintenir la décision de scolariser l'élève dont le nom apparaît à l'annexe AC-004-08-09 en quatrième année, classe TED, à l'école Notre-Dame pour l'année 2009-2010.

Votent en faveur : 14
Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Sylvain Lacasse quitte la séance.

Service des ressources matérielles

6.2. Bail avec le Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville / décision

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant le bail intervenu avec le Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville pour la location de locaux situés dans l'édifice J.-P. Labarre, sis au 98 d'Youville à Varennes;

Considérant la demande du représentant du Carrefour jeunesse-emploi pour une modification des locaux et de la superficie utilisée;

Considérant le projet de bail soumis;

C-008-08-09

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'approuver la location de divers locaux, dont la superficie totalise 130 m², situés dans l'édifice J.-P. Labarre sis au 98 d'Youville à Varennes, au Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville pour un montant annuel de 10 124,40\$ (taxes incluses) et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes le bail et tous les documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité

6.3. Reddition de comptes – Modifications aux contrats pour les projets de maintien des bâtiments, de résorption du déficit d'entretien et certains PCP

Vu l'heure tardive, ce point est reporté à la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2009.

7. POINT D'INFORMATION :

Direction générale

7.1 Reddition de comptes sur l'exercice de la délégation de pouvoirs durant la période estivale

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2009.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Madame Isabel Godard suggère qu'on indique aux membres du public, lorsque le Conseil est appelé à voter sur des dossiers semblables à ceux à l'ordre du jour ce soir, que les commissaires représentantes du Comité de parents ne peuvent voter en vertu de la Loi.
- Monsieur Paul St-Onge soulève un questionnement sur le type d'information pouvant être transmis aux commissaires en lien avec les demandes de révision de décision.

Madame Hélène Roberge précise que le Comité de révision a déterminé le contenu du dossier à transmettre aux membres du Conseil.

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, apporte des précisions et fait part de certaines limitations, notamment d'ordres légales, quant à ce qui peut être transmis.

- Monsieur Jean-François Rabouin et monsieur Claude Henri expriment le souhait d'avoir accès à Internet dans la salle du Conseil des commissaires.
- Monsieur Gaétan Marcil fait part d'une problématique de transport dans le secteur de Varennes.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-009-08-09 À 23h30, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

AG/jp

secrétaire général